

Formation en présentiel
Autorisation d'Intervention
à Proximité des Réseaux
Formation préparatoire à l'examen
Profil Opérateur

A.C.FO est centre testeur A.I.P.R N° 455
Code formation AIPR-OPE maj 20/04/2021

PUBLIC ET PRE REQUIS

Lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux, est considéré « opérateur » tout intervenant sur chantier soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Posséder une expérience des travaux sur chantier. Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique basique.



Validité
5 ans



Durée
7 Heures dont
1 heure d'examen



Effectif par session
1 mini 10 max

OBJECTIF

Obtenir l'autorisation d'intervenir à proximité des réseaux

COMPETENCES DEVELOPPEES

Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir.
Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

CONTENU

- Présentation formateur/stagiaire

Rappel de la réglementation

- Le contexte réglementaire de l'AIPR.
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives.
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents.
- Terminologie employée dans la réglementation anti-endommagement.

Mise en œuvre du chantier

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

Savoir préparer son intervention

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan



Travailler à proximité des réseaux

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
- Bilan de la formation/questions diverses

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Vidéoprojecteur, paperboard, livrets et outils pédagogiques nécessaires à la formation.
Notre organisme met à disposition de chaque participant une tablette tactile pour l'examen.
Livrets remis aux stagiaires
Echanges avec les stagiaires, exposés, partage d'expériences.

REGLEMENTATION

Une obligation de compétences fixée par l'arrêté du 22 décembre 2015 est une nouvelle étape de la réforme anti-endommagement des Réseaux.
Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2018, une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) sera nécessaire pour la réalisation de certains travaux.

MODALITES DE SUIVI

Chaque participant signera une feuille d'émargement, ainsi que le formateur.
Délivrance d'une attestation de formation.
Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz mis à disposition par la plateforme d'examen QCM AIPR.
Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

EVALUATION ET VALIDATION

Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MTES
Une feuille d'émargement sera signée par les participants et le formateur.
Attestation de fin de formation remise à chaque participant.

NOTRE INTERVENANT

Formateur « profil concepteur » reconnu compétent ayant suivi une formation et validation des compétences.

MODALITES DE L'EXAMEN

Pour le passage de l'examen merci de vous munir de votre carte d'identité ou de votre passeport.

Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MEEM.
Ce QCM comprend 30 questions : un tronc commun de 10 questions & 20 questions tirées aléatoirement. Pour chacune d'elles, 4 réponses sont proposées, dont une seule est exacte. Une proposition de réponse "Je ne sais pas" est placée systématiquement en dernière position. Le barème des points est le suivant :

- +2 pts pour une bonne réponse
- 1 pts pour une réponse fautive
- 0 pts pour "Je ne sais pas".

Pour les 3 questions dites "prioritaires" qui figurent dans le questionnaire, le barème est spécifique : -5 pts en cas de mauvaise réponse. Mais ces questions ne sont en aucun cas éliminatoires.
Une seule question est proposée par écran. Chaque réponse validée en cliquant sur le bouton "Suivant" est définitive,



il n'est pas possible de revenir en arrière. Une barre de progression (en haut à droite de l'écran) indiquera la progression : question X/30. Le participant dispose d'un délai d'une heure pour compléter le QCM. Les deux premières questions ont uniquement pour but de permettre au participant de se familiariser avec l'application, elles ne rentrent pas en compte dans le calcul des points. Afin de valider cet examen, un score minimal de **60% de bonnes réponses est requis, soit 36 points/60 points.**

INFORMATIONS

Contact

Prise de renseignements via la rubrique "contact" sur notre site Web, ou par mail "contact@acfo.fr, ou par téléphone Au 06 66 09 23 54.

Délai accès

Nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours.
L'inscription sera validée après le retour de la convention signée, une convocation sera alors envoyée au participant.

Tarif

A partir de 260 € par participant en inter chez notre partenaire à Arles
Nous consulter en intra pour un groupe

Accessibilité

En cas de situation de handicap, merci de nous contacter pour connaître la faisabilité de votre intégration.